

Bulletin de don à l’association

B.A.M – Bicyclette Apéro Merguez

Lieu-dit Puégoux 81340 COURRIS

NOM : Prénom :

**Ou**

Dénomination sociale :

Représentant légal :

Mail : Numéro de téléphone :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Je fais don à l’association B.A.M (Bicyclette Apéro Merguez) de la somme de : €

i

i

i

Moyen de règlement : chèque ; espèces ; virement *(R.I.B dispo p.2)*

*Il vous sera adressé en retour un reçu fiscal*

Fait à le / /

Signature du donateur

**MODALITES DE DON :**

* Remplir complètement le bulletin de don (Page 1)
* Emettre le règlement à destination de l’association B.A.M (NB : établir le chèque à l’ordre de l’association B.A.M Bicyclette Apéro Merguez)
* Retourner le bulletin et le règlement (sauf si versement par virement) sous enveloppe aux adresses suivantes :
  + Alvernhe David, 295 Chemin de Puégoux 81340 Courris
  + Henno Dylan, 6 Rue Roquelaure 81000 Albi

Ou par mail :

* [bicycletteaperomerguez@gmail.com](mailto:bicycletteaperomerguez@gmail.com)
* Un reçu fiscal vous sera adressé par mail dans les brefs délais.

**R.I.B Association B.A.M :**

**FR76 1120 6200 2100 7986 9648 309**

**REDUCTION D’IMPÔT :**

**Les dons effectués au profit de l’Association B.A.M ouvrent droit :**

• **Pour les particuliers**, à une réduction d’impôt sur le revenu, égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque le montant des dons excède 20% du revenu imposable, l’excédent est reporté sur les cinq années suivantes.

Exemple 1 : Si je fais un don de 500€ après réduction d’impôt, ce don me coûte 170€

• **Pour les entreprises**, à une déduction fiscale de 60% du don sur votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0.5% du chiffre d’affaires. En cas de dépassement, l’entreprise peut reporter l’excédent sur les cinq exercices suivants. Le don à l’Association France Tutelle ne permet pas de bénéficier d’une réduction d’Impôt de Solidarité sur la Fortune. Néanmoins, une donation temporaire d’usufruit d’un bien ou de fonds permet de réduire le montant de l’assiette soumise à l’impôt de Solidarité sur la Fortune.

Exemple 2 : Si je fais un don de 1000€ après réduction d’impôt, ce don me coûte 400€